



MÉMOIRE D'INNU TAKUAIKAN UASHAT MAK MANI-UTENAM

PRÉSENTÉ À

**LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LES RELATIONS ENTRE LES
AUTOCHTONES ET CERTAINS SERVICES PUBLICS AU QUÉBEC :
ÉCOUTE, RÉCONCILIATION ET PROGRÈS**

PAR

Chef Mike Mckenzie, Innu Takuaikan Uashat mak Mani-utenam

DATE: 24 MAI 2018

1 - COORDONNÉES

MME M.

PRÉNOM :

Mike "Pelash"

NOM :

Mckenzie

ORGANISME :

Chef Innu TakuaiKAN Uashat mak Mani-utenam

ADRESSE :

265, boul. des Montagnais, C.P. 8000

VILLE :

Uashat

CODE POSTAL : G4R 4L9

TÉLÉPHONE : 418-962-0327

POSTE :

CELLULAIRE :

COURRIEL : mike.mckenzie@itum.qc.ca

PARTIE 1. INTRODUCTION

1. Innu Takuaikan Uashat mak Mani-utenam est l'organisation politique et administrative qui représente la Première Nation Innue de Uashat mak Mani-utenam.
2. Les Innus de Uashat mak Mani-utenam occupent depuis des millénaires un vaste territoire qui est bordé à l'est par le bassin versant de la Rivière Moisie, à l'ouest par le bassin de la Rivière Godbout et au nord par un bassin versant s'étendant au Labrador. Ces bassins versant présentent des chevauchements territoriaux avec les communautés d'Ekuantitshit à l'est, Pessamit à l'ouest et avec notre communauté soeur de Matimekosh-Lac-John au nord. Le territoire traditionnel des Innus est appelé Nitassinan et nos ancêtres nous l'ont décrit au fil des contes commémorant leurs nombreux voyages.
3. De nos jours, les gouvernements ont tendance à nous définir par les legs de la Loi sur les Indiens dont les réserves qui sont pour eux l'assise territoriale qui nous définit. Le tout est vrai tant pour le Canada, qui est l'instigateur de la loi, que le Québec, pour qui les territoires de réserve définissent la limite de la portée de leurs interventions.
4. La Première Nation Innue de Uashat mak Mani-utenam est un peuple autochtone du Canada au sens de l'Article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982 reconnue par le Gouvernement du Canada et du Québec. Notre communauté regroupe maintenant plus de 4 600 membres dont au-delà de 90% réside sur les territoires de réserves. La majorité continue toutefois d'occuper le territoire de nos ancêtres, le Nitassinan.
5. Innu Takuaikan Uashat mak Mani-utenam agit pour et au nom de sa communauté dans toutes les sphères d'activités tant des points de vue politique, social, culturel, communautaire qu'économique. Les élections, selon la coutume, ont lieu aux trois ans ce qui diffère des autres gouvernements qu'ils soient fédéral, provincial ou régional.
6. Innu Takuaikan Uashat mak Mani-utenam poursuit le rêve d'auto-détermination qui est celui de son peuple et est prêt à assumer de plus en plus de responsabilités en ce sens. Le cadre défini par les gouvernements du Canada et du Québec en matière de revendications territoriales globales n'a pas permis à notre communauté d'y trouver la solution et nous sommes toujours à la recherche d'une plus grande autonomie. L'histoire est relativement courte si nous considérons qu'au début des années 1970, Innu Takuaikan se traduisait par une organisation comprenant 3 employés. En 2018, cette même organisation compte plus de 700 employés directement aux services à la population et en compte plus de 500 autres dans une quinzaine d'entités détenues en tout ou en partie.

7. Du maintien du Registre des Indiens, Innu Takuaikan Uashat mak Mani-utenam est maintenant impliqué dans la livraison de services directs en Santé et Services sociaux, en Éducation (2 écoles primaires, une secondaire, un centre d'éducation aux adultes), en Formation et Développement de la main d'œuvre, en Sécurité publique, en Habitation et Infrastructure (plus de 1 000 unités d'habitation et des programmes d'accès à l'habitation individuel), en Développement économique (plus de 15 entités avec des volumes d'affaires totalisant près de 50M\$ par année), en Développement de la culture (Musée et salles communautaires), en Sports et Loisirs, en Protection du territoire et Environnement pour ne mentionner que les plus importants dossiers.
8. Au niveau économique, Innu Takuaikan Uashat mak Mani-utenam est impliqué directement et indirectement dans le secteur des pêches (bateaux de pêches au crabe, au homard, usines de transformation), dans le secteur du transport (ferroviaire, aérien), dans l'immobilier commercial (centre commercial, hôtel, édifice à bureaux publics, privés et mixtes) de même que les services à la population locale et régionale. Les entrepreneurs de la communauté sont impliqués dans les services de proximité (dépanneurs, restaurant, tourisme) et fortement associés au secteur de la construction (résidentielle, commerciale, industrielle et infrastructure).
9. Innu Takuaikan, ses entités et ses partenaires sont les plus importants employeurs des membres de la Nation de même qu'un des plus importants employeurs de la région.
10. Le profil de la main d'œuvre de Uashat mak Mani-utenam fait état d'une majorité de la population active ne détenant pas de diplôme d'études secondaires. Les projections démographiques de la communauté font état d'une population dont la pyramide des âges est très large à la base, de plus de 70 nouveaux entrants dans la population active à chaque année et de caractéristiques sociodémographiques toutes tirant de l'arrière par rapport à leur contrepartie québécoise et canadienne.
11. L'indice de mieux-être de la communauté s'est amélioré au cours des dix dernières années mais ne permet toujours pas de se comparer favorablement aux communautés du Québec ni même de la moyenne canadienne.
12. Notre désir de poursuivre notre démarche d'autodétermination dans le respect de notre culture, notre langue et de nos valeurs est sans équivoque. Cette démarche se doit toutefois d'être supportée par les autres paliers de gouvernements et pour le moment la solution finale semble loin d'être trouvée.

13. Notre volonté est d'assurer de plus en plus de pouvoir sur l'ensemble du territoire traditionnel. Pour y arriver, nous nous sommes engagés dans une démarche où la vision à long terme est à la base de nos interventions, ou nous développons nos propres institutions, développons nos ressources au mieux de leurs capacités et adoptons une approche de partenariat pour assurer que nous agissions dans des délais acceptables.
14. Cette volonté, bien qu'exprimée, ne peut se réaliser sans la participation de nombreuses autres parties prenantes. Nos agendas politiques divergent, nos processus décisionnels diffèrent et les résultats plus souvent qu'autrement se font attendre.
15. Nous croyons fermement que nous devons être en position d'offrir un consentement libre et éclairé respectant nos échéanciers sur tout processus qui affecte le territoire traditionnel de la communauté et à ce titre nos expériences avec le Canada et le Québec sont loin d'être satisfaisantes.

PARTIE 2. LES ÉLÉMENTS SOULEVÉS

16. Innu TakuaiKAN Uashat mak Mani-utenam désire soumettre à la Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec, plusieurs volets sur lesquels elle estime être victime de préjugés et de pratiques vexatoires :
- a. La sécurité publique;
 - b. La santé;
 - c. Les services sociaux; et,
 - d. Le développement économique.

PARTIE 3. PRÉSENTATION DES ÉLÉMENTS SOULEVÉS

A) SÉCURITÉ PUBLIQUE DE UASHAT MAK MANI-UTENAM

14. Nous ne désirons pas reprendre ici l'historique au complet des services de sécurité publique au sein des Premières Nations mais nous nous en tiendrons aux grandes lignes à savoir que la Loi constitutionnelle de 1867 confère l'autorité législative exclusive des 'Indiens et des terres réservées aux Indiens' alors que le Québec a l'autorité législative exclusive à l'égard de 'l'administration de la justice dans la province' dont les services policiers. Cette situation est loin d'être unique et est retrouvée autant en Santé, Services sociaux, Protection de la Jeunesse, l'Éducation et autres secteurs névralgiques de la vie des Premières Nations.
15. Le fédéral met sur pied en 1986 le Groupe d'études fédérales de la politique de maintien de l'ordre dans les réserves indiennes qui mènera en 1991 à l'adoption de la Politique sur la police des Premières Nations et crée le Programme de Police des services de police des Premières Nations (PSPPN).
16. L'objectif du programme était de répondre aux problématiques énoncées qui commençaient par l'absence de services policiers de même niveau et de même qualité que les autres collectivités.
17. Les modalités de financement du programme spécifient que les services de police quotidiens sont offerts aux collectivités alors que les services spécialisés sont offerts par le service de police territorial. Les responsabilités de financement y sont établies et précise que le fédéral assume 52% alors que le gouvernement provincial en assume 48%.
18. Le Québec adopte en 2000 La Loi sur la Police qui prévoit pour les communautés autochtones la possibilité de se doter d'un corps policier. Le tout mènera à plusieurs ententes tripartites dont une avec Innu TakuaiKAN Uashat mak Mani-utenam qui mettra sur pied la Sécurité Publique de Uashat mak Mani-utenam.
19. Ces ententes tripartites voient les différents corps de police communautaire prendre le relais de la Police amérindienne du Québec qui, jusque-là, assurait les services policiers.

LES ENTENTES TRIPARTITES

20. Les ententes triparties lient les gouvernements du Canada, du Québec et des Premières Nations. À peu de modifications près, les ententes actuelles sont similaires à celles intervenues initialement malgré les révisions de programmes réalisées par le Gouvernement fédéral et auxquelles les Premières Nations ont participé et souligné les nombreuses faiblesses.
21. Les ententes tripartites exposent la mission et les obligations du corps policiers et précisent l'organisation policière, le financement associé, le partage des coûts entre le Canada et le Québec de même que la durée de celle-ci. Au fil des années, Innu TakuaiKAN Uashat mak Mani-utenam a signé des ententes pluriannuelles qui pouvaient couvrir jusqu'à cinq ans.
22. La négociation des ententes n'en était pas une puisque le budget voté par le fédéral faisait foi de tout. La réponse ultime à toute présentation des besoins était une référence au partage des coûts de l'entente et encore aujourd'hui, le budget voté par le fédéral est la référence. Le Vérificateur général du Canada l'a lui-même souligné lors de l'examen de l'exécution du Programme en 2014.
23. Pour Uashat mak Mani-utenam, l'expérience n'est pas différente des autres Premières Nations même si plusieurs tentatives ont été faites. Faisant face à un sous-financement chronique, la communauté a tenté diverses options de livraison de services et même permis à des officiers de la Sûreté du Québec d'agir comme directeur de la Sécurité publique de Uashat mak Mani-utenam. Ces expériences, même si elles ont pu influencer la qualité du service offert, n'ont jamais empêché la communauté de devoir absorber un déficit annuel de l'ordre de 500 à 750 000\$ par année. Pour couvrir ces déficits, il a fallu rediriger des sommes qui auraient dû être allouées à d'autres projets et programmes.
24. En 2013-2014, ITUM se préparait à signer une nouvelle entente tripartite. À cette fin, une étude sur les besoins a été produite et déposée au Ministère de la Sécurité publique du Québec aux fins de documenter une entente bilatérale permettant de réduire les déficits associés aux services de sécurité publique. Ce rapport est joint en annexe et est intitulé Rapport SPUM Bergeron 2013. D'une réponse initiale ou la formule de financement a de nouveau été soulevé, l'engagement à valider les besoins et procéder à une étude d'optimisation a été pris par M. Martin Prud'Homme alors Sous-ministre au Ministère de la Sécurité publique. Cette étude d'optimisation devait mener à un rapport de recommandation visant à établir une réelle négociation pour les besoins supplémentaires.

25. Il aura fallu au Ministère de la Sécurité publique plus de quinze mois avant qu'un officier puisse procéder à l'étude d'optimisation. Son travail devait être réalisé en partenariat avec notre personnel et mener à un rapport de recommandations utile à toutes les parties prenantes. L'officier a commencé le travail et au moment de procéder aux consultations nécessaires a été mandaté pour une mission à l'étranger. Il a coupé court aux consultations et produit un rapport intitulé Rapport Ouellet 2015. Seul élément pertinent du rapport est qu'il ne remet aucunement en question le niveau des besoins. Pour le reste, faute de validation avec notre équipe et sans considérer les éléments de la convention collective qui était en négociation à cette époque, vous comprendrez que les recommandations ne font que peu de sens.
26. Faute d'entente tripartite signée, Innu Takuaikan Uashat mak Mani-utenam a du financer l'ensemble des services policiers lui-même. La volonté était de signer une entente d'un an pour par la suite produire une entente complémentaire à celle-ci.
27. Compte tenu des délais associés aux signatures ministérielles au Québec, le financement par ITUM aurait dû s'étendre sur un horizon de 18 mois. Il aurait de plus fallu reprendre l'ensemble de la démarche pour une nouvelle entente dès le lendemain de la réception de l'entente signée. Faute de moyen, de temps et de ressources, Innu Takuaikan a été contraint de signer une entente pluriannuelle qui ne le satisfaisait aucunement. Qui plus est, le rapport sur les besoins et l'étude d'optimisation ont été mis aux oubliettes.
28. L'arrivée à Ottawa d'un gouvernement libéral a relancé les discussions sur le Programme de services policiers des Premières Nations. Les exercices 2016-2017 ont servi à produire des consultations visant à répondre aux différentes problématiques identifiées et s'assurer de répondre aux besoins. Les groupes de travail créés ont élevé les attentes. Les discussions allaient bon train avec l'ensemble des parties prenantes.
29. Le 10 janvier dernier, le Gouvernement fédéral faisait part du résultat de ses réflexions en établissant la permanence du programme et en bonifiant l'enveloppe associée d'une somme de 200M\$ pour le Canada. Le tout a été réparti sur l'ensemble des ententes tripartites au Canada soit une augmentation du budget pour l'an prochain de 7,5% et de 2,5% par la suite pour les ententes de durée de 5 ans.
30. La résultante en fût une entente tripartite proposée aux Premières Nations encore une fois basée sur l'enveloppe disponible et non sur les besoins. Encore une fois, une entente tripartite est proposée ou les paramètres sont établis d'avance et ou les négociations sont pratiquement inexistantes. Encore une fois le tout est à prendre ou à laisser et dans le cas présent avec une échéance du 31 mars 2018.

31. Pour le Ministère de la Sécurité publique du Québec, le refrain a déjà été entendu soit qu'ils rencontreront les obligations financières qui sont prévues aux ententes.
32. Nous vous présentons en Annexe un sommaire de l'évolution de la situation au cours des quatre dernières années. Après une accalmie de plus de deux ans et la mise en œuvre d'une nouvelle méthodologie d'ouverture/fermeture des dossiers, une tendance à la baisse de la criminalité a marqué la communauté. Pour la dernière année, nous en sommes revenus au même niveau d'activités qu'il y a quatre ans. Le tout est marqué par une hausse constante des crimes contre la personne. La criminalité est six fois plus élevée que la moyenne québécoise. Nous évitons les comparaisons avec la Côte-Nord car les responsables du Ministère de la Sécurité publique ont été incapables de nous indiquer si nos données faisant partie intégrante du dernier rapport produit par ces derniers. Quoiqu'il en soit le taux est aussi supérieur.
33. D'autres communautés vous ont déjà soumis que les coûts par policiers tant au Canada qu'au Québec se sont accrus de 35 et 22% respectivement sur un horizon de dix ans. Au cours de la même période, les accroissements d'enveloppes budgétaires du Programme ont été restreints à 1,5% par année calculé seulement sur la masse salariale. Comme si les dépenses d'opération n'existaient pas.
34. Différents problèmes ont été soulevés dont entre autres : la formation et la formation continue qui sont dispensées par l'École Nationale de Police qui est extrêmement onéreuse pour les Premières Nations; la rémunération, qui est de loin inférieure aux autres policiers au Québec, et qui justifie le départ vers d'autres corps policiers de nos effectifs; la portée et la nature du travail qui font en sorte que les policiers sont aussi des premiers répondants en situation d'urgence; la qualité, le nombre et le renouvellement de l'ensemble des équipements associés aux fonctions, qui, faute de budget récurrents, sont laissés à la charge de la Première Nation; de même que la pérennité du programme (pour lequel le gouvernement fédéral vient d'annoncer sa permanence).
35. Pour Uashat mak Mani-utenam, c'est aussi la lutte contre la drogue qui s'exprime par le prêt de ressources à la Sûreté du Québec sans droit de regard. Nous assumons tous les frais qui totalisent plus de 175 000\$ par année. Ce service sert à l'ensemble de la population régionale pas seulement à Uashat mak Mani-utenam.
36. En se contentant d'intervenir seulement sur la formule de financement, le Canada et le Québec confirment une nouvelle fois le sous-financement chronique des services policiers autochtones et de la Première Nation Innue de Uashat mak Mani-utenam.

37. Encore une fois, le Gouvernement du Canada et du Québec évitent de répondre aux vrais problèmes associés à la desserte policière chez les Premières Nations.
38. D'autres communautés de la Nation Innue nous ont demandé de leur offrir des services. Le tout a mené à quelques projets de régionalisation pour lesquels faute de volonté politique tant pour le Canada que le Québec, il nous est impossible de répondre.
39. Certaines de ces communautés sont desservies par la Sûreté du Québec mais nous ne sommes pas en mesure de voir et d'évaluer la qualité du service. Le Ministère de la Sécurité publique vous a fait une présentation sur la desserte policière en matière autochtone mais nous croyons fermement que cette opération s'en voulait plus une de mise en marché que de desserte policière.
40. Dans les cas où la Sûreté du Québec livre le service, elle assume 100% des dépenses alors il est à se demander quels sont les bénéfices pour les communautés associées.

RECOMMANDATIONS

41. Nous recommandons qu'un réel portrait comparatif de la desserte policière aux Premières Nations soit réalisé et qui mette en évidence les modèles suivants soient le modèle Sûreté du Québec, le modèle des communautés ayant signé des ententes de revendications territoriales globales (Cris, Naskapis, Inuits), les modèles des communautés avec ententes tripartites de même que le modèle applicable pour les communautés ne disposant pas d'un corps de police autochtone.
42. Uashat mak Mani-utenam s'est montré ouvert à des discussions de bonne foi tant avec le gouvernement du Canada que celui du Québec et l'est toujours. Il va de soi que les contreparties se doivent de se présenter avec l'ouverture d'esprit nécessaire pour pouvoir répondre aux différentes problématiques qui sont associées.
43. Reconduire un programme et le rendre permanent avec toutes les failles qui y sont associés est loin de répondre à l'honneur de la Couronne. Le Québec se fait complice par association en ne répondant que oui à son engagement financier.
44. Le sous-financement chronique vécu par les communautés non conventionné entraînera à courte et moyenne échéance la disparition des corps policiers autochtones. Ce faisant, il met en danger de façon notoire un service essentiel adapté à l'environnement propre de chacune des communautés.

45. Le sous-financement chronique fait en sorte que nous devons rediriger des ressources qui sont nécessaires ailleurs pour soutenir notre corps policiers. Les besoins sont criants, ils ont été clairement établis et nous sommes convaincus que la Sûreté du Québec ne serait pas en mesure de remplir le vide créé par la disparition de notre corps policiers.
46. Il est aussi évident que la disparition de la Sécurité publique de Uashat mak Mani-utenam ne serait que temporaire compte tenu du désir d'autodétermination de la communauté et, en ce sens, poursuivre dans cette direction est une erreur majeure tant du point de vue politique qu'opérationnel.
47. Plusieurs options de gouvernance, d'organisations policières et de livraison de services sont disponibles, encore faut-il que de réelles discussions aient lieu. Nous avons démontré notre ouverture à de telles discussions et nous sommes toujours disposées à les tenir que ce soient pour un projet de régionalisation, pour un projet de lutte aux drogues conjoints ou de desserte adaptée à notre communauté et aux autres communautés innues.

PARTIE B. SANTÉ

48. Innu Takuaikan Uashat mak Mani-utenam vit des problèmes similaires à ceux de la sécurité publique partout où La responsabilité exclusive du fédéral peut être invoquée. La santé, les services sociaux, l'emploi et la formation et le développement économique, l'éducation ne sont que quelques-uns des domaines où très régulièrement la concertation, la coopération et les interventions ciblées font défaut.
49. Un exemple sans équivoque de ces problèmes peut être trouvé dans le traitement qui a été accordé aux suicides qui se sont déroulés dans la communauté de février à octobre 2015. Une enquête publique a été ordonnée par la coroner en chef à la demande du Ministre de la Sécurité publique le 28 janvier 2016.
50. Me Lefrançois a été mandaté afin de mener à bien cette tâche, ce qu'il a accompli avec honneur et grand respect pour les familles et communautés affectées. Il a tenu des audiences en juin 2016 et a déposé son rapport en janvier 2017.
51. Il souligne d'entrée de jeu que pour procéder à une analyse, il se doit de se « pencher sur les conditions de vie, le vécu et les perspectives d'avenir des autochtones... ».

52. Les statistiques présentées indiquent que de 2000 à 2011, un total de 152 suicides ont été constatés ce qui est supérieur à la norme générale acceptée de deux fois la moyenne nationale.
53. Il indique que le mal-être collectif et individuel sont toujours présents malgré la présence d'un éventail de services dont peu de communautés peuvent se targuer d'offrir.
54. Un peu comme tous les intervenants, il souligne que le régime des réserves est un premier mal avec lequel composer et que la mise à bas de ce système ne pourrait être que bénéfique qu'aux deux communautés. Nous nous devons de mettre en doute ce raccourci rapide dans un contexte fort complexe. Tel que nous l'avons indiqué d'entrée de jeu, Innu TakuaiKAN Uashat mak Mani-utenam et ses entreprises offrent de l'emploi à plus de 1 200 personnes et intervient dans tous les secteurs de la vie communautaire. C'est fort de sa mission que ces résultats ont été atteints et nous doutons fortement que sans cette mission que les résultats atteints auraient pu l'être dans un monde entièrement intégré.
55. Nous ne pouvons nous comparer avec la Nation Naskapie de Kawawachikamach car nos contextes sont forts différents. Au minimum, la Convention de la Baie James et du Nord-Est québécois aura réglé le problème de financement associé aux services en amenant le financement à la norme du Québec.
56. Le rapport du coroner fait état du continuum des services pour ce qui de la Nation Naskapie et de Uashat mak Mani-utenam. Si la coordination semble adéquate, les communications font défaut et surtout dans le cas des postventions.
57. Les recommandations qui visent spécifiquement Uashat mak Mani-utenam sont au nombre de 34 et sont retrouvées aux pages 28 à 36 du rapport du coroner. Le rapport a été déposé le 6 décembre par Me Lefrançois et rendu public le 17 janvier 2017.
58. Malgré toute la bonne volonté, le rapport fait intervenir le Gouvernement du Canada et ses nombreux ministères, le Gouvernement du Québec, ses nombreux ministères et ses nombreuses institutions, Uashat mak Mani-utenam et ses institutions de même qu'un ensemble de ressources externes. Autant d'intervenant, autant de partenaires, autant d'agendas politiques, institutionnels et administratifs différents. Le résultat, des délais non seulement pour l'appréciation et les commentaires sur les différentes recommandations mais autant de délais à savoir qui doit faire quoi pour poser les gestes nécessaires.

59. Les premières réactions ont été de répondre à certaines des recommandations. Ainsi au moment de libérer des patients, Uauitshitun a reçu des rapports confidentiels dirigés vers aucune ressource en particulier. La communication avait-elle eu lieu? Poser la question est y répondre.
60. Depuis le dépôt du rapport, le gouvernement fédéral a un nouveau pilote mais il a du mal à procéder à la division des affaires autochtones en deux services différents et surtout à intégrer Santé Services aux autochtones à Affaires autochtones et Développement du Nord. Le gouvernement provincial se prépare à une élection générale. Innu Takuaikan Ushat mak Mani-utenam se prépare à une nouvelle élection depuis le début du rapport.
61. L'élément central du rapport qui est un Centre de gestion de crise en est à l'étape de développement de projet. Une rencontre d'un Comité de travail est prévue au cours des prochaines semaines ce qui devrait permettre de développer un échéancier réaliste de mise en œuvre.
62. Notre expérience des projets de ce genre est loin d'être satisfaisante et nous espérons que les leçons apprises permettront de réduire les délais. Le centre pour la maladie Huntington a pris tant de temps à voir le jour que des plans alternatifs ont été développés et nuit aux résultats du centre lancés plusieurs années plus tard.
63. Dans le cas du Centre de gestion de crise, entre le début du processus et aujourd'hui, il s'est déjà écoulé près de 30 mois. Si des interventions ont pu être réalisées à court terme, l'intervention principale demeure en attente faute d'engagement de toutes les parties prenantes.

RECOMMANDATIONS

64. Uashat mak Mani-utenam a toujours été ouverte à assumer plus de responsabilités afin d'assurer une plus grande proximité avec la clientèle desservie. La situation actuelle n'est pas différente. Nous sommes prêts à considérer les différents modèles et options qui peuvent représenter une solution à court, moyen et long terme avec tous les partenaires.
65. Nous sommes convaincus que le Ministre de la Sécurité publique, qui a ordonné la tenue de cette enquête publique, aurait dû agir comme maître d'œuvre dans la mise sur pied d'un comité de travail visant à développer un plan d'action intégré. Il est plus facile de faire les constats que de trouver les solutions et de les mettre en œuvre.

66. La plus grande difficulté repose sur le partage des compétences entre le fédéral et le provincial et nous avons la responsabilité de la livraison de services. Nous sommes prêts à les assumer à la hauteur du support que nous recevrons. Nous ferons même notre effort comme nous le faisons dans tous les autres secteurs de la vie communautaire.
67. Depuis le dépôt du rapport d'autres fatalités sont survenues. Nous espérons que la situation soit jugée urgente par tous les intervenants afin que nous mettions en place les programmes, politiques et meilleures pratiques nécessaires pour réduire les occurrences. Une fatalité est une fatalité de trop.

PARTIE C. SERVICES SOCIAUX

68. En matière de services sociaux, la communauté a évolué selon le même modèle que pour les autres services dont nous avons la responsabilité. D'acteurs passifs, nous avons assumé de plus en plus de responsabilités.
69. L'offre locale initiale s'est accrue et la portée des services, avant longtemps, s'est transformée en une offre de services régionale.
70. Uashat mak Mani-utenam est doté de deux centres de réadaptation, Pishimuss et Mista An Auass, qui, à l'origine, étaient des foyers de groupes. Ces centres sont reconnus par l'Agence de Santé et services sociaux depuis le 12 mai 2012.
71. Les difficultés rencontrées nous ont obligés à évaluer diverses options en matière de gouvernance et en 2013 les deux centres de réadaptation de Uauitshitun ont amorcé une démarche de développement clinique et d'implantation d'un programme optimal de réadaptation en hébergement à l'intention des jeunes autochtones de la Côte-Nord;
72. Devant l'impossibilité de trouver la ressource pour mener à bien cette démarche, Innu Takuaihan Uashat mak Mani-utenam a alors signé une entente avec le Centre de Protection et de Réadaptation de la Côte-Nord (CPRCN) afin de parvenir à déployer de façon concertée une offre optimale de service de réadaptation en hébergement au sein des centres Mista An Auass et Pishimuss. Cette entente est intervenue en avril 2014 et elle a été reconduite par la suite.
74. L'entente intervenue est jointe et fait état de la capacité d'Innu Takuaihan Uashat mak Mani-utenam de travailler en partenariat avec les organisations du réseau québécois. L'élément de base est le respect des pouvoirs et devoirs de chacun et la capacité de s'adapter à un environnement qui change rapidement.

75. Plusieurs problématiques sont quand même demeurées et petit à petit les clientèles ont décliné faisant en sorte que la livraison de services a été revue et la portée du projet ramenée à une échelle locale. Le succès n'est pas toujours la finalité des interventions même lorsque nous travaillons en partenariat.
76. Autre dossier qui aura mis en évidence la différence de traitement selon que le fédéral est le porteur de dossier plutôt que la province est le dossier de la rémunération des familles d'accueil. Le dossier a fait la manchette en août 2015 en mettant en évidence les écarts de rémunération entre les deux régimes.
77. Les problématiques se sont multipliées dès lors que deux régions administratives du Québec traitaient le problème de façon différente. Une appliquant la norme fédérale (Côte-Nord) l'autre celle du Québec (Saguenay-Lac-St-Jean).
78. Il aura fallu plus d'un an pour solutionner le problème amenant le fédéral, la province et les Premières Nations à appliquer la norme provinciale partout au Québec. Les communications ont été et demeurent au centre de la résolution de problèmes dans un environnement fédéral-provincial-Premières Nations.
79. Innu Takuaikan Uashat mak Mani-utenam tente de prendre toutes les opportunités possibles pour échanger avec les autres paliers de gouvernements. Le focus principal de la communauté est la livraison de services directs à la population mais nous reconnaissons qu'à l'occasion nous devons intervenir dans les processus mis en place par le Québec.
80. À ce titre, nous désirons rappeler le mémoire déposé par Innu Takuaikan Uashat mak Mani-utenam à la Commission de la santé et des Services sociaux de l'Assemblée nationale portant sur la révision de la Loi sur la protection de la jeunesse et d'autres lois connexes en septembre 2016.
81. Nous vous référons à la page 19 où un ensemble de 9 recommandations vous ont été faites et pour lesquelles nous réitérons notre volonté à assumer de plus grande responsabilité.
82. De même, Uashat mak Mani-utenam a déposé devant la Commission des institutions de l'Assemblée Nationale un mémoire dans le cadre de l'étude du Projet de Loi 113 - Loi modifiant le Code civil et d'autres mesures législatives entourant l'adoption et la divulgation de renseignements.

83. Encore une fois, même si le focus de la communauté est la livraison directe de services, toute modification pouvant avoir des effets sur l'identité culturelle des enfants est une priorité pour nous.
84. L'intervention réalisée l'a été en toute fin de processus et aurait mérité une intervention beaucoup plus tôt. Il nous apparaît primordial que le processus législatif québécois soit mieux compris de notre personnel et que nous puissions travailler plus en amont. Pour y arriver, les communications et la coordination devront être améliorées.

RECOMMANDATIONS

85. Innu TakuaiKAN Uashat mak Mani-utenam désire réitérer sa volonté à assumer de plus grandes responsabilités en matière de services sociaux.
86. Innu TakuaiKAN Uashat mak Mani-utenam désire être impliqué en amont des décisions législatives et réglementaires de même que pouvoir présenter ses vues au moment approprié ce qui implique de meilleures communications entre le Québec et la communauté.
87. Au même titre que pour les autres champs de compétence, Innu TakuaiKAN Uashat mak Mani-utenam est ouvert à discuter de gouvernance, de structure, de programmes, de livraison de services de même que de mesures de performance afin d'assurer des services adaptés pour sa population et la protection de sa jeunesse.
88. Innu TakuaiKAN Uashat mak Mani-utenam considère qu'il est nécessaire de privilégier la plus grande proximité possible au niveau de la livraison de services et résister à la création de structures provinciales.

PARTIE D. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

89. Uashat mak Mani-utenam a vu le développement économique prendre diverses formes. À une économie de subsistance dominée par la trappe, la chasse, la cueillette et les activités culturelles associées, le développement a été assuré par des services de proximité, dépanneur et services personnels. Le développement de la communauté a amené le développement d'infrastructures publiques et d'habitation ce qui a permis de soutenir un secteur de la construction et des services associés pendant plusieurs décennies. Différentes décisions de la Cour Suprême du Canada ont amené de nouvelles

opportunités dont le secteur des pêches qui se veut le deuxième secteur d'importance pour notre communauté. Les dernières années quant à elles ont mis en évidence le secteur des ressources naturelles comme nouveau vecteur de développement.

90. Innu Takuaikan Uashat mak Mani-utenam a joué de nombreux rôles au fil des ans dont ceux d'entrepreneur communautaire, de développeur, de régulateur, de partenaire et/ou de principal donneur d'ordre. Pour chacun de ces rôles, les défis ont été nombreux et les problèmes multiples. Au fil des années, ITUM a permis l'éclosion d'entrepreneurs qui ont pris le relais du Conseil dans de nombreux secteurs.
91. Le territoire traditionnel est porteur d'opportunités nombreuses et diversifiées mais dès lors que nous dépassons le territoire de réserve, ou ITUM est en mesure d'intervenir de façon directe et d'imposer un cadre d'intervention, tout devient beaucoup plus compliqué. Les complications relèvent tant du cadre législatif applicable que des moyens pour accéder à des marchés.
92. De nombreuses études ont documenté les différents problèmes associés au développement économique autochtone dont le Harvard Project on Indian Economic Development et plus près de nous les travaux du Conseil National de développement économique autochtone.
93. Pour le premier, les tenants du développement économique sont une démarche de souveraineté, la création d'institutions stables et professionnelles, un environnement culturellement adapté, de même qu'une gouvernance orientée sur le long terme. Pour le second, les tenants sont inspirés de la même base mais les solutions sont adaptées au contexte canadien. Nous produisons les rapports de recherche en annexe.
94. Innu Takuaikan a poursuivi ses démarches d'affirmation sur le territoire traditionnel ce qui a conduit à la signature de plusieurs ententes de répercussions et avantages. Les premières ont été signées avec Hydro-Québec alors que les dernières l'ont dans le secteur extractif.
95. De façon générale, ces ententes présentent des interventions en matière financière, en emploi et formation, en contrats et occasion d'affaires, en environnement et au niveau culturel. Elles sont toutefois toutes affectées par le lieu où les activités se déroulent et pour lequel un cadre législatif est appliqué. De plus l'environnement affecte la portée des engagements pris au fil des ans.

96. À titre d'exemple, l'entente Sainte-Marguerite 3 intervenue avec Hydro-Québec prévoyait des échanges sur l'ensemble de la période de 50 ans. L'utilisation des compensations financières fait toujours l'objet des échanges sur une base régulière mais des modifications au niveau des politiques de l'entreprise et le déplacement des responsabilités en matière d'approvisionnement aura mis en danger tous les engagements en matière de contrats.
97. Les contrats de la période de construction au milieu des années 90 ont laissé place à quelques petits contrats de service. Ces contrats font l'objet de discussions continues au moment des renouvellements sujets aux politiques d'approvisionnement adoptées par Hydro-Québec. Qui plus est les engagements en matière d'approvisionnement au niveau régional qui devrait être la norme sont toujours assujettis à des discussions sur des projets d'intérêts pour la société de la Couronne. Les dernières discussions pour un projet de la Nation Innue ne sont qu'un autre exemple de cet état de fait.
98. Les politiques générales d'approvisionnement sont un autre frein à une participation plus active des entreprises innues aux marchés publics. Les obligations de fournir des garanties de soumission et d'exécution sont des conditions qui permettent d'éliminer la majorité des entreprises des marchés publics. Les lettres de crédit bancaires ont été une option pendant une certaine période mais il semble qu'elles n'ont plus la cote.
99. En matière d'accès au financement, notre relation avec le Gouvernement du Québec passe principalement par le Secrétariat aux affaires autochtones. Le programme de Fonds d'Initiatives autochtones en est à sa troisième mouture. Le programme permet de réaliser des interventions en consultation, en infrastructure communautaire et en développement économique.
100. Pour ce qui est des consultations, les demandes émanant des différents ministères totalisent en moyenne près de 50 demandes par année. Avec un budget de l'ordre de 200 000\$ par année, il est facile de constater que nous ne sommes pas en mesure de répondre à toutes les demandes de consultation. Le tout est source de frustration pour toutes les parties prenantes.
101. Pour ce qui est des interventions en matière d'infrastructures communautaires et de développement économique, si les investissements sous forme de contribution sont essentiels à la réalisation des projets, les délais d'analyse font habituellement en sorte que les opportunités sont perdues ou que du financement intérimaire doit être trouvé pour réaliser le projet tout en assumant le risque d'une réponse négative.

102. De plus, les nécessaires consultations sectorielles ont nui à la réalisation de différents projets. Ainsi dans un projet où un ministère du Québec avait octroyé une contribution à un projet concurrent, l'avis négatif a conduit à une réduction de la participation du FIA dans le projet de la communauté. À ce titre, tous les projets de la communauté entreront en compétition avec des tiers même si le marché principal est un marché innu.
103. La participation des autres ministères est limitée et la majorité des interventions sont de types génériques et peu adaptées au contexte de la Nation. Très peu de ces ministères ont une connaissance pointue de la Nation ou de la communauté et plusieurs des instruments s'avèrent inutile dans le contexte de Premières Nations.
104. L'accès à des ressources humaines qualifiées est un enjeu majeur pour le Québec et pour Uashat mak Mani-utenam. Innu Takuaikan assume la responsabilité en matière d'éducation et, depuis deux ans via le Conseil scolaire des Premières Nations, en matière d'éducation aux adultes.
105. Il est important de préciser que le financement de l'éducation est de responsabilité fédérale mais qu'au Québec c'est un secteur sous-financé. Qui plus est, pour obtenir le personnel qualifié, il est nécessaire de fournir des conditions d'emplois similaires au secteur québécois ce qui accroît la problématique de sous-financement. C'est donc dire que la prime d'éloignement offerte sur la Côte-Nord est offerte au personnel d'ITUM sans pour autant être compensée par le fédéral.
106. ITUM dispose de budget de formation professionnelle en vue de préparer sa main d'œuvre au marché du travail. Depuis de nombreuses années, la communauté paie des tiers pour réaliser de nombreux programmes de formation de la main d'œuvre. Il est de soi que le désir de prise en charge par ITUM de formation professionnelle pourrait entraîner des objections de divers partenaires. C'est ce qui s'est produit au cours des dernières années alors qu'ITUM a négocié la présence d'un centre de formation professionnelle sur son territoire. Ce projet est toujours une priorité pour ITUM et le demeurera jusqu'à sa réalisation.
107. Les ententes signées avec les différentes entreprises du secteur extractif ont vu des politiques et procédures adaptées pour tenir compte du profil de main d'œuvre de la communauté. Ces ententes prennent actes des caractéristiques des membres de la communauté et adaptent leurs besoins en conséquence. Ainsi une approche basée sur la reconnaissance des compétences est utilisée plus que la détention d'un diplôme, des formations pré-emploi sont planifiées, des activités de formation en cours d'emploi sont prévues et un suivi par un agent de liaison est au cœur des interventions.

108. Depuis maintenant plus de dix ans, nous indiquons aux différents partenaires, y compris le Québec, que notre communauté a une pyramide des âges qui est large à la base, un âge médian de moins de 25 ans, une population résidante importante et que nous amenons dans la population active pour la région de Sept-Îles plus de 70 nouveaux entrants par année. Nous ne parlons que de Uashat mak Mani-utenam. En considérant la Nation Innue, nous comprenons mal que la solution en matière de main d'œuvre sur la Côte-Nord ne soit que l'immigration.
109. Uashat mak Mani-utenam n'a pas hésité à signer des ententes de partenariat afin de profiter des opportunités qui se présentaient et de créer les précédents nécessaires pour répondre aux besoins sa population. Nous sommes toujours prêts à en signer de nouvelles de façon à permettre aux membres de notre communauté de participer activement à l'économie régionale.
110. Nous avons adopté un règlement sur la taxation foncière en 1994. S'en est suivi la signature d'ententes inter-municipales. Même si les premières années ont été difficiles, les renouvellements ont été faits en mettant en évidence les forces de chacun. Le tout permet d'assurer des services publics au meilleur coût possible et la création d'emplois pour les membres de notre communauté. Nous venons de renouveler pour une période de sept ans avec la Ville de Sept-Îles faisant foi de la capacité à s'entendre.
111. Sans aménagement au régime des terres de la communauté, les possibilités d'interventions du Québec sont limitées. Les processus associés à ces transformations sont relativement longs mais méritent d'être partagés afin de planifier les prochaines étapes.
112. Les institutions québécoises n'ont pas ou peu de portée dans le milieu. Il y a certainement lieu de considérer les institutions de Premières Nations qui jouent un rôle en matière économique dans le milieu. La Corporation de développement économique Montagnaise, société de financement autochtone, est une institution sert les communautés innues depuis près de 30 ans et qui a une connaissance pointue des caractéristiques du milieu.

RECOMMANDATIONS

113. Nous croyons qu'il est nécessaire pour le Québec de réviser ses façons de faire de façon à permettre une réelle participation à l'économie des Premières Nations. Pour le moment, les interventions sont limitées, les outils mal adaptés, les mandataires peu engagés malgré des volontés gouvernementales maintes fois exprimées.

114. À cette fin, nous croyons qu'une table de travail pourrait être créée afin de mener les travaux nécessaires à l'intérieur d'un échéancier précis. Le travail devrait permettre d'identifier les différents partenaires en matière de développement économique et préciser la portée des pouvoirs de chacun afin de permettre le développement d'une vraie stratégie de participation de notre communauté à l'économie régionale. Nous sommes convaincus que les leçons apprises pourraient être adaptées aux autres Nations du Québec.
115. En consultation avec notre communauté, le Québec pourrait développer une approche spécifique de consultation et de participation qui permettrait d'élaborer des programmes, des politiques, des lois et des règlements qui nous affectent directement ou indirectement.
116. Les mécanismes de livraison de services devraient prendre en compte les capacités de nos institutions et laisser la plus grande place possible à une livraison de service directe par et pour nos communautés à nos institutions.
117. À tout le moins, sans livraison de services par nos institutions, les processus devraient être simplifiés pour assurer un délai de réponse acceptable et une mise en œuvre ordonnée.
118. Les actions gouvernementales devraient suivies de façon systématique. Au même titre que les comités de mise en œuvre dans le secteur extractif, la mise en œuvre devrait être suivie d'une évaluation sur une base régulière avec notre communauté. Plus souvent qu'autrement, les intérêts spécifiques des organisations l'emportent sur les objectifs plus globaux et, sur une base régulière, premiers l'emportent. Le tout nuit à toutes les parties prenantes et à notre communauté en particulier.

CONCLUSION

119. M. le Président, le quotidien des Premières Nations non conventionnées en est un ou des écarts existent de financement existent entre les services publics offerts aux québécois et les membres de Premières Nations.
120. Ces écarts de financement se traduisent par des écarts de services qui sont assumés, pour les communautés qui le peuvent, par la communauté elles-mêmes. Dans le cas contraire, la nature, la portée, la quantité et la qualité de services en sont directement affectées.
121. Une des options pour renverser cette tendance est d'en arriver à un règlement des revendications territoriales globales. Ce processus exige un accord entre le fédéral, le provincial et les Premières Nations afin de répartir les responsabilités, les pouvoirs, les devoirs entre les différents paliers de gouvernement.
122. Les Innus ont commencé ce processus à la fin des années 70 et le résultat final est toujours attendu. Entretemps, c'est la Cour Suprême du Canada qui indique la voie à suivre mais plus souvent qu'autrement la voie de la négociation est mise de l'avant.
123. Les frustrations sont nombreuses et les quelques exemples qui vous ont été présentés pourraient voir des situations rencontrées au niveau territorial, en éducation et en environnement être ajoutées.
124. Les récents échanges en matière de savoir traditionnel des Premières Nations sont un autre exemple de l'écart qui existe entre nos visions respectives. Plus souvent qu'autrement, la composante politique peut exprimer une compréhension mais la partie administrative assurer un suivi différent.
125. Pour Uashat mak Mani-utenam, seul un plus grand contrôle par la communauté et une démarche vers une plus grande autonomie permettront d'assurer des services équivalents à ceux des québécois mais adaptés à notre réalité. Nous espérons que vos recommandations sauront trouver échos dans des gestes concrets du gouvernement du Québec et nous vous remercions pour votre présence parmi nous.